



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5030171

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 31/01/2025 16H25 C:005360 I:33602
V/REF : 996476
V/Email reçu le Vendredi 31/01/2025 a 16H25

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 06465
IMMEUBLE : GGE P.COMMUNE -6465
14, RUE SAINT MICHEL
GGE PARTIE COMMUNE
69007 LYON

Vaulx en Velin, le 05 Mars 2025

Référence Marché: M_230809003-1

LOCALISATION : ALLEE N°14 MICHEL-CONTACTER LA GARDIENNE MME RHAMOUNI-TEL:*06 78459711*
MOTIF : INTERVENIR POUR REMPLACEMENT SERRURE DU LOCAL VELOS
Donneur d'ordre : Mme N. NASRI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 05/02 A 08H15 :
INTERVENTION A PARTIR DES COMMUNS
DEPOSE ET REMPLACEMENT DU CYLINDRE
ESSAI ET CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT
REMISE DES CLES A L'AGENCE

LE 10/02 A 13H30 :
REMPLACEMENT DU CYLINDRE A L'IDENTIQUE

LE 18/02 A 18H30 :
RESTITUTION DES CLES A L'AGENCE

OBSERVATIONS : CS LCOMPTER Email envoyé le 20/02/25 a 18H21 Mme D. CHAMBLAS

DT LCOMPTER Email envoyé le 05/02/25 a 17H33 Mme N. NASRI

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5030171

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb.	1	56,27	56,27
1,00	MS00036-FP.Cylindre/demi cylindre europ.	1	51,16	51,16
1,00	Forfait Récupération/Remise Clés	6		Pour mémoire
TOTAL H.T.				107,43
T.V.A. a 10,00%				10,74
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>118,17</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 996476 du 31/01/2025

Réc.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061
Téléphone : 04.78.79.36.36
Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

Lieu d'intervention

14 RUE ST MICHEL
69007 LYON

Référence de la Demande

N°: 804 896 du 31/01/2025
THCMEIPCI Tvx hors contra Menuiseries int Partie cne int.
02-EE-2212-ENT-61567100
Marché : M - 230809003-1

06465-00001-00001 14 RUE ST MICHEL

Délai

Date limite exécution : 15/02/2025

Observations

CONTACT GARDIENNE VANESSA RHAMOUNI 06 78 45 97 11

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	56,27	56,27	5,63	61,90
MS00036 Cylindre/ demi cylindre européen 5 goupilles double entrée ou à bouton toutes dimensions, y compris toutes sujétions Remplacement serrure local vélos	1,00	51,16	51,16	5,12	56,28
				Total H.T.	107,43
				Total TVA	10,75
				Total TTC	118,18

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par NASRI Nadia le 31/01/2025

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable
Nom et Signatu

Le Responsable d'Agence,
Alban BLOCHET

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **14 RUE ST MICHEL 69007 LYON**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **31/01/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 996476